



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES



Direction générale de concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Programme des épreuves

Concours interne de contrôleur

CONCOURS INTERNE CONTROLEUR

Option a) : MISSIONS DE LA DIRECTION GENERALE DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA REPRESSION DES FRAUDES (DGCCRF)

1. Les règles de concurrence

1.1. Les pratiques anticoncurrentielles (PAC) : notions élémentaires

Ententes prohibées

Abus de position dominante

Concentrations d'entreprises

Concurrence déloyale

1.2. Les pratiques restrictives de concurrence au pénal

Les règles de facturation

Les délais de paiement

Le prix minimum imposé

La revente à perte

1.3. Les contrefaçons

1.4. Les réseaux de distribution

2. Les règles de qualité et de sécurité des produits et services

2.1. La conformité des produits et services

Tromperie et falsification

Application des normes et marquage de conformité des produits non alimentaires

Etiquetage y compris nutritionnels et de santé et présentation des denrées alimentaires

2.2. La sécurité des produits et services

Hygiène et sécurité des aliments

Obligation générale de sécurité des produits et services

3. Les règles de protection économique des consommateurs

3.1. L'information précontractuelle du consommateur et sur les prix

3.2. Les réductions de prix

3.3. Les pratiques commerciales déloyales

3.4. La vente à distance et les contrats hors établissement commerciale

3.5. Les pratiques commerciales réglementées ou illicites

Les soldes, liquidations et ventes au déballage

Les abus de faiblesse ou d'ignorance

Le refus de vente au consommateur, subordination..

3.6. Le crédit à la consommation

4. Pouvoirs d'enquête des agents de la DGCCRF

4.1. L'habilitation des enquêteurs de la DGCCRF et les moyens d'investigations

4.2. Recherches, constatations et suites

4.3. Les mesures d'urgence

Option b) : GESTION ADMINISTRATIVE

1. Fonction publique

1.1. Dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Positions administratives du fonctionnaire

Evaluation, avancement et reclassement
Rémunération, traitement et solde
Statuts des agents de catégorie B de la DGCCRF
Cessation définitive de fonction et cessation définitive d'activité
Déontologie
Discipline et procédure disciplinaire
Régime des congés annuels et des autorisations d'absence
Régime des congés pour raisons de santé et des accidents de service

1.2. Les instances de dialogue social

Les comités techniques (ministériels, centraux et régionaux)
Les commissions administratives paritaires
Organisation et composition
Attributions et fonctionnement

2. Comptabilité publique et techniques budgétaires

2.1. Les principes généraux de la comptabilité publique

La séparation des ordonnateurs et des comptables
Les phases de la dépense et de la recette publiques

2.2. Les principes généraux du droit budgétaire et la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF)

Les principes d'annualité, d'unité, d'universalité et de sincérité budgétaires
Le principe de l'équilibre entre les recettes et les dépenses

2.2.3. La LOLF

L'architecture budgétaire et le principe de la spécialité budgétaire
La structuration des budgets ministériels en missions, programmes et actions
La notion de fongibilité des crédits

2.2.4. Les modes de gestion

Emplois et crédits de personnel
Autorisation d'engagement et crédit de paiement
Budget opérationnel de programme (BOP)
Justification au premier euro